

23 juin 2017 – n° 15  
170051

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX A LA CAISSE DES ECOLES**

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la ville de Saint-Dié-des-Vosges, collectivité d'origine, met à disposition de la Caisse des écoles de Saint-Dié-des-Vosges, établissement d'accueil, les agents suivants :

- un ATSEM principal 2ème classe
- un Animateur principal 1ère classe
- un Adjoint administratif principal 2ème classe

L'ATSEM principal 2ème classe est mis à disposition de la Caisse des écoles à raison de 50 % de son temps de travail, soit 17 h 30 hebdomadaires, pour assurer les missions d'animation des Nouvelles Activités Périscolaires et de secrétariat administratif dédié au dispositif périscolaire.

L'animateur principal 1ère classe est mis à disposition de la Caisse des écoles à raison de 100 % de son temps de travail, soit 35 h hebdomadaires, pour encadrer l'équipe d'animation (10 animateurs-référents, des animateurs et des intervenants N.A.P.) et assurer la mission de coordination du dispositif périscolaire,

L'Adjoint administratif principal 2ème classe est mis à disposition de la Caisse des écoles à raison de 80 % de son temps de travail, soit 28 h hebdomadaires, pour assurer les missions de gestion financière des budgets de la Caisse des écoles et de programmation des Nouvelles Activités Périscolaires.

La collectivité d'origine verse à chacun des agents mis à disposition la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi).

La mise à disposition est consentie à titre onéreux.

La Caisse des écoles rembourse à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges le montant de la rémunération de chaque agent mis à disposition, ainsi que toutes les cotisations et contributions y afférentes, pour la quotité de temps de travail correspondant à leur mise à disposition.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse des écoles pour la mise à disposition d'agents communaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOGES' and '1871'.

David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 23 juin 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 25

Procurations ..... 9

Absente..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ouseynou SEYE, Johann RUH, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Christine URBES, Nadia ZMIRLI (*procuration à M.Cacclin à partir du point n° 15*), Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-France LECOMTE	à Vincent BENOIT
Isabelle de BECKER	à Caroline PRIVAT-MATTIONI
Christine FELDEN	à David VALENCE
Issam BENOuada	à Françoise LEGRAND
Sabriya CHINOUNE	à Patrick ZANCHETTA
Mustafa GUGLU	à Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à Christopher ZIEGLER
Serge VINCENT	à Christine URBES
Ramata BA	à Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----  
Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----